

# Conseil Municipal

## Du 18 juin 2018

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal : 61

En exercice : 61

Qui ont pris part à la délibération : 46

Date de Convocation : 08 juin 2018

Date affichage : 22 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit juin à vingt heures et quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ARGENTONNAY, se sont réunis dans la salle des fêtes du quartier de Boësse, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GODET, Maire d'Argentonnay.

**Etaient présents :** ARNAULT Alain, AUDOUIN Pascal, BESNARD Sandra, BILLEAUD Laurent, BILLY Colette, BODET Yvonne, CASSIN Armelle, CHIRON Georges, DANDRES Bernard, DAVID Catherine, de TROGOFF Gaëtan, FILLON Sébastien, GARREAU François, GENTY Simon, GIRAULT Robert, GODET Fabien, GODET Jean-Paul, GODET Stéphane, GRIMAULT Jean-Paul, GUIGNARD Isabelle, GUILLOTEAU Michel, LANDAIS Valérie, LAVAUD Martine, LAVILLONNIERE Sébastien, LOGEAS Jean-Paul, MABILAIS Béatrice, MARTIN Jeannine, MENARD Rémy, MENARD Yannick, MENUAULT Hugues, MUSSET Nicole, NIORT Marie, NIORT Stéphane, NOEL Jean-Marie, PIERROIS Marie-Catherine, PROUST Annick, RAUCH Claude, ROCHAIS Claude.

**Etaient absents représentés :** BAUDRY Murielle ayant donné pouvoir à Jean-Paul GODET, CLIDIÈRE Jean-Roger ayant donné pouvoir à Bernard DANDRES, DESCHAMPS Jérôme ayant donné pouvoir à Jean-Paul LOGEAS, LERIQUE François ayant donné pouvoir à Valérie LANDAIS, METIVIER Nathalie ayant donné pouvoir à Laurent BILLEAUD, OLIVIER Stéphane ayant donné pouvoir Sébastien LAVILLONNIERE, PRAUD Francine ayant donné pouvoir à Sandra BESNARD, RABILLOUD Hélène ayant donné pouvoir à Robert GIRAULT.

**Etaient absents excusés :** BARON Sébastien, BECOT Alain, BODET Joël, BONNIN Mylène, BROSSARD Thierry, CHIRON Laëtitia, GAZEAU Jean-Louis, GERARD Martine, GOUBEAU Sonia, GRELLIER Christine, LABORDE Quentin, OLIVIER Jean-Luc, PAINEAU Marjorie, PILOTEAU Pascal, RAIMBAULT Emilie.

**Secrétaire de séance :** Isabelle GUIGNARD

- **Le Conseil Municipal adopte le Compte rendu du dernier Conseil Municipal, à l'unanimité.**
- **Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération concernant la demande de subvention pour l'aménagement du terrain de foot est reportée à une date ultérieure et qu'il convient d'ajouter une délibération afin de solliciter un fonds de concours auprès de l'Agglo2b pour l'acquisition du château.**
- **Mr HOURMAULT, Directeur de l'ADMR fait une présentation de ladite association**

### **DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Les décisions sont les suivantes :

Nature de la décision	Date des devis	Entreprise	Montant TTC
Déplacement informatique – déménagement mairie	03/05/2018	CONFIG SYSTEM THOUARS	1035,00€
Petits fours – inauguration SDF de la Coudre	05/05/2018	BOULANGERIE LES VALLEES	360,00€
Remplacement double vitrage – Ecole ALV	05/05/2018	B. ALU	1021,20€
Nettoyage salle omnisport	11/05/2018	S.A.N	450,00€
Installation module GSM ascenseur place du 4 août	15/05/2018	THYSSENKRUPP	481,20€
Remplacement des kits de traction – Eglise ALV	16/05/2018	LUSSAULT	728,83€
Mitigeur - réparation évier Salle du 3 <sup>ème</sup> Age ALV	18/05/2018	TEREVA	145,63€
Réparation évier Salle du 3 <sup>ème</sup> Age ALV	18/05/2018	TEREVA	214,20€
Réfrigérateur + micro-ondes Mairie CCA	24/05/2018	SARL MICHEL ONILLON	359,98€
Imprimantes Mairie CCA + La Chapelle Gaudin	25/05/2018	CONFIG SYSTEM THOUARS	697,00€
Meubles – Aménagement Mairie CCA	29/05/2018	MANUTAN COLLECTIVITES	2152,25€
Vitrine extérieure + écusson porte-drapeaux	29/05/2018	MANUTAN COLLECTIVITES	512,40€
Achat groupe électrogène suite au vol	29/05/2018	GROUPE TENAGRI BS	614,88€
Entretien chaudière – Ecole Moutiers Sous Argenton	30/05/2018	FBM	475,26€
Entretien chauffage fioul – Résidence Bellané	30/05/2018	FBM	443,00€

## **1- Education Musicale en Milieu Scolaire 2018-2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DONNE son accord pour l'éducation musicale en milieu scolaire avec l'Agglomération du Bocage Bressuirais pour l'année 2018-2019 au coût horaire de 55 €.

Les heures d'éducation musicale seront réparties dans les différentes écoles de la commune de la manière suivante :

- pour l'école publique d'Argenton les Vallées : 45 heures
- pour l'école publique Moutiers-La Chapelle : 30 heures (15 heures : La Chapelle et 15h : Moutiers)
- pour l'école privée d'Argenton les Vallées : 40 heures

## **2- Convention de participation aux frais d'entretien de la Salle des Sports**

Monsieur le Maire propose d'établir une convention de participation aux frais de fonctionnement des salles de sport avec les communes de SAINT-MAURICE-ETUSSON, fixant un montant de 3€ par habitant pour une durée d'un an à compter de sa signature et modifiable après accord des deux parties en cas de révision du montant de la participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec deux abstentions, autorise le Maire à signer la convention avec les communes SAINT-MAURICE-ETUSSON.

## **3- Vote des subventions**

Monsieur le Maire informe que l'association de Tir à la carabine, de la commune déléguée de La Chapelle Gaudin fête ses 110 ans et souhaite pour l'occasion faire imprimer une banderole plastifiée au nom de l'association.

Pour se faire, l'association demande une subvention exceptionnelle de 222€.

Après délibération, le conseil municipal décide, avec une abstention, d'accorder une subvention exceptionnelle de 222€ à l'association de Tir à la Carabine de la commune déléguée de La Chapelle Gaudin.

## **4- Location de biens immobiliers : Maison des services**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la mise en place de la Maison des Services, il convient de fixer les tarifs de locations et de l'autoriser à signer les conventions dans les conditions suivantes :

Arrivée de Mr Quentin LABORDE à 21h30

Bien loué	Locataire	Périodicité de location	Montant du loyer annuel	Date de prise d'effet
Bureau de permanence n°1	Soif de Mots	1 journée/semaine	Gratuit	01/07/2018
	Adil	Sur RDV	Gratuit	01/07/2018
	Porte Ouverte Emploi	Sur RDV	220€	01/07/2018
	Proman (Agence Interim)	1 <sup>er</sup> vendredi du mois	Gratuit	01/07/2018
Bureau de permanence n°2	SAMSIC (Agence Interim)	1 journée par mois	Gratuit	01/07/2018
	CADA 79	Sur RDV	Gratuit	01/07/2018
Bureau de permanence n°1 et 2	Conseil Départemental (Assistants sociales)	1 journée ½ voir 2 jours/semaine	1 875€	01/06/2018
Bureau de permanence n°3	Mission locale	½ journée par semaine	Gratuit	01/07/2018
	CAUE	1 journée/mois	Gratuit	01/07/2018
	Atout Service	½ journée/mois	Gratuit	01/07/2018
	Apprenante Français	1 fois/semaine	Gratuit	01/07/2018
Salle de Conseil	GRETA	1 journée/semaine	900€	01/07/2018
	CADA Centre socio	½ journée /semaine	Gratuit	01/07/2018
Open Space	Relais Familles	3 jours/semaine	620€	01/07/2018
Bureau accueil	La Colporteuse (Point info jeunesse)	2 à 3 jours/semaine	Gratuit	01/07/2018
Salle de réunion Mairie	CARSAT	½ journée par mois	8,20€ de l'heure	01/07/2018

Après délibération, le conseil municipal décide, avec deux abstentions et un contre, de fixer les tarifs tels que proposés et autorise Mr Le Maire à signer les dites conventions.

## **5- Tarifs des photocopies pour les associations**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été décidé d'harmoniser les tarifs des photocopies pour les associations avec ceux de la Maison des Services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention et deux contre,

DECIDE de fixer le tarif des photocopies à compter du 1er juillet 2018 de la façon suivante :

	Tarifs pour les particuliers	Tarifs pour les associations
<b>A4 noir et blanc</b>	0,20€	0,05€
<b>A4 couleur</b>	1,00€	0,15€
<b>A3 noir et blanc</b>	0,50€	0,10€
<b>A3 couleur</b>	1,50€	0,20€

## **6- Décision Modificative n°1 – Budget Commune d'Argentonay -**

Mr le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires.

En raison de crédits insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les transferts de crédits suivants :

### **Dépenses d'investissements**

Prog 4012 – Salle des fêtes Moutiers Sous Argenton : c/21318 Autres bâtiments publics	- 20 000,00 €
Prog 4008 – Aménagement Ecole La Chapelle Gaudin : c/21318 Autres bâtiments publics	- 20 000,00 €
Prog 3004 – Acquisition matériels Techniques : c/2182 Matériel de transport	+ 5 800,00 €

### **Recettes d'investissements**

Prog 4012 – Salle des fêtes Moutiers Sous Argenton : c/13251 GFP de rattachement	- 40 000,00 €
Chap 024 – Produits de cession des immobilisations :	+ 5 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, :

- d'adopter la décision modificative n° 1 sur le Budget Communal d'Argentonay

## **7- Décision Modificative n°1 – Budget Lotissement La Cailtière – Moutiers Sous Argenton -**

Mr le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires.

En raison de crédits insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les transferts de crédits suivants :

### **Dépenses de Fonctionnement**

Chap 011- c/6045 : Achats d'études, prestations :	+ 7 381,61€
Chap 042 - c/7133 : Variation des en-cours :	- 7 381,61€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, :

- d'adopter la décision modificative n° 1 sur le Budget Lotissement La Cailtière

## **8- Sollicitation d'un fonds de concours auprès de l'Agglomération du Bocage Bressuirais pour l'acquisition du château**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L. 5216-5 VI précisant les conditions de versement de fonds de concours entre collectivités ;

**Vu** la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

**Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales notamment l'article 186 ;

**Considérant** qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, un fonds de concours peut être versé entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et de chaque Conseil Municipal concerné ;

**Considérant** que le montant total du fonds de concours ne pouvant excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La pratique des fonds de concours prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) constitue une dérogation aux principes de spécialité et d'exclusivité.

Il est rappelé que la notion d'utilité du projet concerné dépassant manifestement l'intérêt communautaire, le versement d'un fonds de concours peut se faire sans lien avec une compétence exercée par la Commune.

Aussi suite à l'acquisition du château et dans le cadre du développement touristique, en lien avec la compétence de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, la commune d'Argentonnay, sollicite auprès de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, un fonds de concours de 76 000€.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement du projet qui se présente ainsi :

**PROJET : CHÂTEAU D'ARGENTON  
DEMANDE FONDS DE CONCOURS COMMUNE : ARGENTONNAY**

Dépenses INVESTISSEMENT	Toutes dépenses	Dépenses éligibles	Recettes INVESTISSEMENT	Dépenses éligibles dont autofinancement	
	HT				
<b>TERRAINS ET FRAIS NOTARIES</b>	<b>380 000,00 €</b>	<b>380 000,00 €</b>	<b>Subventions</b>	<b>76 000,00 €</b>	<b>20,00%</b>
Château	380 000,00 €	380 000,00 €			0,00%
					0,00%
			Fonds de concours Agglo	76 000,00 €	20,00%
<b>HONORAIRES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Emprunt-autofinancement</b>	<b>304 000,00 €</b>	<b>80,00%</b>
Honoraires maîtrise d'œuvre		0,00 €	Autofinancement/Emprunt	304 000,00 €	
<b>TOTAL HT</b>	<b>380 000,00 €</b>	<b>380 000,00 €</b>		<b>380 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Adopter la sollicitation auprès de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pour le versement d'un fonds de concours dans le cadre de l'acquisition du Château, pour un montant de 76 000€, dans la limite prévue par les textes ;
- D'inscrire ces recettes sur le Budget communal
- Demander au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais de délibérer en concordance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, à :

- Adopter cette délibération,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### **9- Souscription à l'outil VIGIFONCIER de la SAFER**

**Vu** la délibération du bureau communautaire de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais n°DEL-B-2018-026 en date du 27 avril 2018 relative à la mise en place d'une convention cadre avec la SAFER ;

**Considérant** que l'accès à l'outil VIGIFONCIER peut être étendu aux communes de la communauté d'agglomération.

La communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais a décidé de signer une convention cadre avec la SAFER afin de pouvoir disposer d'outils pour les actions foncières nécessaires à la réalisation de ses politiques publiques.

En lien avec cette convention cadre, les communes membres de la Communauté d'agglomération peuvent accéder à VIGIFONCIER.

VIGIFONCIER est une plateforme en ligne de veille foncière. Elle permet d'être informé en continu des biens mis en vente sur le territoire, pour lesquels la SAFER reçoit une notification via une déclaration d'intention d'aliéner.

Grâce à la convention de la communauté d'agglomération, l'accès à VIGIFONCIER s'élève à 100€ HT pour la première année (montant forfaitaire pour le paramétrage de l'application) et est gratuit les années suivantes.

Il est proposé au Conseil municipal de la commune d'Argentonnay

- D'accepter la souscription à VIGIFONCIER en lien avec la convention cadre conclue entre la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais et la SAFER pour un coût de 100 €HT la première année ;

- D'accepter les conditions du protocole relatif à l'accès à VIGIFONCIER lié à la convention cadre de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais ;
- D'imputer la dépense sur le budget principal ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal d'Argentonnay**

**ADOpte** cette délibération

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**INFOS questions diverses**

- **Voirie** : Suite aux intempéries du 11 juin 2018, il y a environ 3 000m<sup>2</sup> d'enrobés et de bicouche d'endommagés et tout n' a pas encore été répertorié. Mickaël et Rémy sont en train de faire le tour de la voirie et des bâtiments.
- **Chemins de randonnées** : Les chemins vont être ouverts par les associations et les chemins ouverts seront entretenus par lesdites associations. Il faut trouver un équilibre entre l'ouverture de ces chemins et leur entretien.
- **Etat de catastrophe naturelle** : Une déclaration d'état de catastrophe naturelle va être déposée à La Préfecture. L'information a été transmise aux administrés par le biais de la Presse et du site internet.
- **Taxe d'habitation pour les gîtes** : doit on exonérer les gîtes de la taxe d'habitation ou non ? La délibération doit être prise avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018. La commission finances va réfléchir à ce sujet afin de débattre à la réunion de Conseil de septembre.
- **Ressources humaines** : Suite au déménagement, les services administratifs doivent s'appropriier les nouveaux locaux. Une commission RH va avoir lieu début Juillet.
- **Commission Communication** : Le plan de ville va sortir cette semaine. La commission va travailler sur l'identification de la nouvelle mairie avec une signalitique...
- **Ecoles** : des réunions sont en cours pour l'organisation de la cantine, des TAPS....Se posent également des questions sur la proposition des repas : sans porcs, sans viande..., ce qui complique le système des commandes.
- **Salles de sports** : Les plannings d'utilisation sont en cours. Le collège privé a demandé à utiliser la salle des fêtes d'Argenton pour faire de la gym.
- **Plan climat** : la commune travaille avec l'Agglo2b sur le plan climat. Comment faire des économies en eau, électricité ?....
- **PLUI** : Chacune des communes déléguées a rendu le pourtour de la zone à urbaniser. Aussi, le 27 juin, il va se tenir une réunion au cours de laquelle chacune des communes aura 40 mn pour présenter aux techniciens présents leur réflexion sur ce travail.
- **Revitalisation du centre bourg** : Mr de TROGOFF donne un compte rendu du cabinet GUESNEAU quant à l'aménagement du domaine du château avec une prospection à 20 ans.
- **Etude de faisabilité sur une salle de réception au château** : les adjoints en C1 ont donné un accord favorable au lancement d'une étude de faisabilité sur ce projet.
- **Déplacement du marché** : le marché va être déplacé sur la Place du 04 Août à partir du jeudi 21 juin. Il s'agit d'une expérimentation.
- **Terrains de foot** : Le plan de financement ne peut pas être présenté ce soir en réunion de Conseil, car la commission départementale, concernant la DETR, qui se réunit pour les demandes de subventions supérieures à 100 000€ a lieu le 29 juin 2018. Or, la municipalité n'a pas encore l'ensemble des éléments afin de déposer ce dossier. Aussi, il est décidé de déposer un dossier sans les travaux des vestiaires du foot de Boësse afin de remettre une demande de subvention inférieure à 100 000€. Au Conseil Municipal du 16 juillet prochain, le programme de travaux devra être défini afin de déterminer le plan de financement pour déposer le dossier de DETR.
- **Base de Loisirs** : Le Département et Mr ROBIN de l'Agglo2b préconisent un lieu d'hébergement de 80 places. Aussi, le lieu actuel n'est pas forcément adapté compte tenu du problème de l'accessibilité des cars, du risque des inondations.....Il est alors proposé de faire de la Base de Loisirs, un lieu d'accueil simplement. Mr ROBIN contacte des investisseurs privés pour mettre en place des animations sur le lac (tyroliennes, via ferrata...) Ainsi, la question du lieu de construction du centre d'hébergement se pose : au bord du Lac, sur le parking près des terrains de tennis ? Ce projet de centre d'hébergement doit être réfléchi et travaillé en partenariat avec l'Agglo2b. Une rencontre est prévue avec Mr ROBIN, le 25 juillet afin de faire la liste des activités possibles et existantes sur Argentonnay.

Séance levée à 23h10